

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – 14 JANVIER 2003

Une séance régulière du conseil d'arrondissement Verdun est tenue le mardi 14 janvier 2003 à 19 h, à la salle 205, arrondissement Verdun.

SONT PRÉSENTS : M. Georges Bossé, président du Conseil d'arrondissement, ainsi que madame la conseillère Ginette Marotte et messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gilles Baril, directeur d'arrondissement,
Mme Monique Guay, chef, division accueil et information,
Mme Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement.

CA03 210001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'arrondissement Verdun tenue le mardi 14 janvier 2003.

GDD 1022200056

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 05 pour se terminer à 19 h 20; cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

CA03 210001.1

Madame Anne D'Amico, vice-présidente de la Coopérative d'Habitation Perce-Neige de Verdun, dépose une requête concernant le projet de construction sur le terrain Rhéaume-Lafleur.

APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX

CA03 210002

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2002 À 18H.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par le conseiller John Gallagher
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil d'arrondissement Verdun tenue le mardi 3 décembre 2002 soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1032197001

CA03 210003

**PROCÈS-VERBAL - SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT VERDUN – LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2002 À 19 H.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'arrondissement Verdun tenue le mardi 3 décembre 2002 soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1022200057

CA03 210004

**PROCÈS-VERBAL - SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT VERDUN – LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2002 À 8H.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement Verdun tenue le lundi 16 décembre 2002 soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1032200001

**ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉANCE DU COMITÉ
GÉNÉRAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN
TENUE LE LUNDI 13 JANVIER 2003 À 17 H.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Gilles Baril, directeur d'arrondissement,
Mme Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement.

CA03 210005

1. APPROBATION DE LA LISTE DE CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2002 AU 8 JANVIER 2003.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la liste détaillée des chèques émis par l'arrondissement Verdun pour la période du 28 novembre 2002 au 8 janvier 2003.

GDD 1022186032

CA03 210006

2. RAPPORTS MENSUELS:

Services administratifs

Rapport budgétaire novembre 2002

Service de police de Montréal**Poste de quartier #16**

Rapport mensuel novembre 2002

Poste de quartier #17

Rapport mensuel novembre 2002

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE lesdits rapports soient reçus pour information et déposés aux archives.

GDD 1022186031, GDD 1022200058

CA03 210007

3. DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE RESPECT DES LIMITES D'AUTORISATION DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LE BIAIS DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2002 AU 8 JANVIER 2003 EN VERTU DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RÈGLEMENT G21-004).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'accepter le dépôt pour information du rapport sur le respect des limites d'autorisation des dépenses (DA) pour la période du 1^{er} décembre 2002 au 8 janvier 2003.

GDD 1022186033

CA03 210008

4. APPROBATION DE L'OCTROI D'UNE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX POUR LE NOUVEAU PARC SUR LA RUE DE L'ORÉE-DU-BOIS À LA FIRME TESSIER RÉCRÉO-PARC AU MONTANT DE 54 633,42 \$.

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'étude des propositions selon un système de pondération et d'évaluation des offres inclus à l'appel de propositions.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

1. D'autoriser une dépense de 54 633,42 \$ pour la fourniture, la livraison et l'installation d'équipements de jeux pour le nouveau parc sur la rue "de l'Orée-du-Bois" comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.
2. D'accorder à la compagnie Tessier Récréo-parc, la commande au montant de 54 633,42 \$, au prix de sa soumission, conformément à l'appel de proposition sur invitation pour sa proposition "A", celle-ci représentant la meilleur offre qualité/prix.
3. D'imputer cette dépense tel que ci-dessous:

Imputation :

Provenance: 014-3-0232512004-02-129.

Emprunt autorisé par le règlement 02-129

Projet	Sous-projet	Crédit	Contrat
34612	0232512007	52 733,54 \$	54 633,42 \$.

GDD 1022204014

CA03 210009

5. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT D'UNE MARCHE DANS L'EMPRISE DE LA TROISIÈME AVENUE, AUX 654 À 658, TROISIÈME AVENUE, TEL QUE PRÉPARÉ PAR M^E ROBERT BEAULIEU, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 200 \$.

ATTENDU QU'une marche empiète dans l'emprise de la Troisième Avenue, aux 654 à 658, Troisième Avenue;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 200 \$ payable au moment de la signature.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;
- DE mandater le président de l'arrondissement Verdun ou, en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement Verdun ou, en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1022183016

CA03 210010

6. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT DANS L'EMPRISE DE LA RUELLE, AUX 659 ET 661, AVENUE DESMARCHAIS, TEL QUE PRÉPARÉ PAR M^E ROBERT BEAULIEU, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 258,22 \$.

ATTENDU QU'une partie du bâtiment empiète dans l'emprise de la ruelle, aux 659 à 661, avenue Desmarchais;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 258,22 \$ payable au moment de la signature.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT
RÉSOLU comme suit:

- D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;
- DE mandater le président de l'arrondissement Verdun ou, en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement Verdun ou, en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1022183017

CA03 210011

7. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT D'UNE MARCHE DANS L'EMPRISE DE LA QUATRIÈME AVENUE, AUX 119 À 123, QUATRIÈME AVENUE, TEL QUE PRÉPARÉ PAR M^E ROBERT BEAULIEU, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 200 \$.

ATTENDU QU'une marche empiète dans l'emprise de la Quatrième Avenue, aux 119 à 123, Quatrième Avenue;

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 200 \$ payable au moment de la signature.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Robert Beaulieu, notaire;
- DE mandater le président de l'arrondissement Verdun ou, en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement Verdun ou, en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1022183018

CA03 210012

8. PROJET D'ACTE DE TOLÉRANCE PERMETTANT L'EMPIÈTEMENT D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT, DE L'ENTRÉE DU SOUS-SOL ET D'UN BALCON AU DEUXIÈME ÉTAGE DANS L'EMPRISE DU BOULEVARD CHAMPLAIN, ET D'UN ESCALIER DANS L'EMPRISE DE LA SIXIÈME AVENUE, AUX 1170 À 1174, SIXIÈME AVENUE, TEL QUE PRÉPARÉ PAR M^E MANON SIMON, NOTAIRE, EN CONSIDÉRATION DU PAIEMENT D'UN LOYER UNIQUE DE 430,43 \$.

ATTENDU QU'une partie du bâtiment, de l'entrée du sous-sol et d'un balcon au deuxième étage empiètent dans l'emprise du boulevard Champlain, et qu'un escalier empiète dans l'emprise de la Sixième Avenue, aux 1170 à 1174, Sixième Avenue.

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Manon Simon, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 430,43 \$ payable au moment de la signature.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Manon Simon, notaire;
- DE mandater le président de l'arrondissement Verdun ou, en son absence, le président suppléant, et le secrétaire du conseil d'arrondissement Verdun ou, en son absence, le secrétaire substitut, pour signer ledit acte ainsi que tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

GDD 1022183019

CA03 210013

9. DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE POUR UN BÂTIMENT SIS AUX 3272 À 3284, BOULEVARD LASALLE.

Le président de l'assemblée invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation mineure.

Trois personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

Une personne dépose une lettre d'opposition au nom d'un locataire de l'immeuble visé.

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande comportait des logements au cours des dix (10) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement numéro 1539, tel qu'amendé, le conseil d'arrondissement peut accorder une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal « Le Messenger de Verdun » le 8 décembre 2002, annonçant l'examen de cette demande par le conseil d'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement doit prendre sa décision en tenant compte de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et en s'appuyant sur les conditions stipulées à l'article 4.1 du règlement numéro 1539, tel qu'amendé, régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise dans le quartier Desmarchais-Crawford et le quartier centre-ville.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver la demande de dérogation à l'interdiction de conversion en copropriété divise.

GDD 1022194036

CA03 210014

10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1700, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE D'AVOIR NEUF (9) LOGEMENTS DANS UN IMMEUBLE PORTANT LES NUMÉROS CIVIQUES 5363 À 5375, RUE WELLINGTON, SITUÉ DANS LA ZONE H02-03 AU LIEU DU MAXIMUM DE SIX (6) LOGEMENTS PAR IMMEUBLE EXIGÉ.

Le président de l'assemblée invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne demande à se faire entendre et n'est entendue.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 5363 à 5375 rue Wellington a fait une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, afin de permettre la construction de neuf (9) logements au lieu du maximum de six (6) logements, tel que prescrit par la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation mineure a été examinée par les membres du comité consultatif d'urbanisme à la séance du 13 novembre 2002;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la loi, dans le journal « Le Messenger de Verdun » le 15 décembre 2002 annonçant l'examen de cette demande par le Conseil d'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement doit prendre sa décision en tenant compte de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme et en s'appuyant sur les conditions stipulées à l'article 9, du règlement de dérogation mineure numéro 1752.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU D'approuver la demande de dérogation mineure.

GDD 1022174060

CA03 210015

11. DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – SAISON 2002 – DEUXIÈME VERSEMENT.

CONSIDÉRANT QU'un tronçon de 4,8 km de la Route verte fait partie du réseau de pistes cyclables de l'arrondissement Verdun;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles annuelles pour l'entretien de ce tronçon dépassent 9 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige que la demande de subvention soit faite par la Ville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1) D'autoriser le Service des travaux publics à présenter une demande de subvention;
- 2) D'authentifier la longueur de 4,8 km comme étant la longueur réelle du tronçon de la Route verte dont l'entretien est sous la responsabilité de l'arrondissement Verdun;
- 3) DE confirmer que l'accès à cette section de la Route verte a été libre et gratuit au cours de l'année 2002 et que la situation sera la même en 2003;

- 4) DE confirmer que les dépenses pour l'entretien de cette section de la Route verte pour l'année 2002, basées sur l'estimation jointe, ont été supérieures à 9 600 \$.

GDD 1032192001

CA03 210016

12. TERRAIN RHÉAUME-LAFLEUR – OPÉRATION SOLIDARITÉ 5000 LOGEMENTS

ATTENDU la résolution numéro CA02 210122 confirmant la volonté de l'arrondissement Verdun de supporter l'Opération Solidarité 5000 logements, en demandant l'intégration du terrain Rhéaume-Lafleur à la réserve de terrains disponibles pour la construction de logements abordables;

ATTENDU QUE la résolution indiquait clairement l'intention de l'arrondissement de construire des logements de type coopératif destinés à la famille;

ATTENDU les discussions établies avec le GRT "Bâtir son quartier" et la Direction de l'habitation;

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal applicable dans l'arrondissement, privilégie la construction de logements destinés à la famille;

ATTENDU les efforts continus de l'arrondissement et de l'ancienne Ville de Verdun à supporter la construction de logements familiaux depuis 1994, via les programmes de subventions offerts sur le territoire;

ATTENDU QUE le projet élaboré par le GRT pour la construction de plus d'une vingtaine d'unités de logements coopératifs sur la rue Lafleur répond aux orientations de l'arrondissement;

ATTENDU les efforts soutenus de l'arrondissement Verdun à supporter la construction de logements détenus en coopérative d'habitation;

ATTENDU la résolution numéro CA02 210361.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1) D'abroger la résolution numéro CA02 210361;
- 2) D'approuver la partie du projet de construction des 23 unités de logements coopératifs sur la partie du terrain donnant sur la rue Lafleur, présenté par le Groupe de ressources techniques (GRT) "Bâtir son quartier";
- 3) DE mandater le Service aménagement urbain et services aux entreprises à poursuivre les démarches en vue que soient présentés des projets de développement pour la partie résiduelle du terrain conformément aux orientations de l'arrondissement.

GDD 1032194005

**FIN DE L'ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS
DU COMITÉ GÉNÉRAL**

CA03 210017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1638-2 - PLOMBERIE

Le conseiller Claude Trudel donne avis de motion que, lors d'une séance subséquente du Conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement portant le numéro 1638-2 amendant l'article 8 du règlement de plomberie numéro 1638, tel qu'amendé.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1022446006

CA03 210018

PROJET DE RÈGLEMENT 1700-16 – **(DEUXIÈME PROJET)** - ZONAGE

SOU MIS **deuxième projet** du règlement de zonage numéro 1700-16 modifiant le règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, de façon à:

- déplacer l'usage «Antiquaire» de la classe d'usages «commerce de quartier» vers la classe d'usages «commerce de voisinage»;
- remplacer certaines grilles des usages et des normes afin de les rendre conformes avec le règlement de construction 1750;
- modifier la grille des usages et des normes H02-87 afin d'y ajouter des normes de PIIA;
- modifier la grille des usages et des normes C03-13 afin d'y éliminer les marges;
- modifier la grille des usages et des normes H01-68 afin de permettre quatre (4) logements/bâtiment pour la classe d'usages h3;
- enlever les normes relatives aux enseignes électorales;
- préciser le nombre de cases de stationnement requis pour une garderie;
- modifier les dispositions relatives aux pentes de toit pour un agrandissement dans la cour arrière dans les zones H01-02 et C01-88;
- préciser l'implantation des bâtiments principaux dans les zones H01-02 et C01-88;
- modifier les numéros de zone au chapitre 9;
- assurer le bon état du polyéthylène;
- abroger la référence au coût pour l'exemption des cases de stationnement dans certaines zones;

- rendre les zones H03-15 et H03-19 contiguës.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU QUE le **deuxième projet** du règlement numéro 1700-16 soit adopté tel que présenté.

GDD 1032174001

CA03 210019

RÈGLEMENT 1700-15 – ZONAGE

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Claude Trudel lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement tenue le mardi 5 novembre 2002, résolution numéro CA02 210306, le règlement numéro 1700-15 est soumis.

Ledit règlement modifie le règlement de zonage numéro 1700, tel qu'amendé, de façon à:

- diminuer la zone P02-01 de manière à créer une zone commerciale C02-115 vouée à la restauration.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU QUE le règlement de zonage numéro 1700-15 soit adopté tel que présenté, les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

GDD 1032174002

CA03 210020

RÈGLEMENT 1729-1 – COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION ET LE SUIVI DES HABITATS NATURELS DE VERDUN

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Claude Trudel lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2002, résolution numéro CA02 210350, le règlement numéro 1729-1 est soumis.

Ledit règlement amende le règlement numéro 1729 constituant un comité consultatif sur la gestion et le suivi des habitats naturels de Verdun.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU QUE le règlement numéro 1729-1 soit adopté tel que présenté, les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

GDD 1032194001

CA03 210021

MOTION POUR RENDRE HOMMAGE À MADAME KATHY TOUCHET,
PRÉSIDENTE DE TAXE\$ACTION.

Il nous arrive occasionnellement de saluer ici les contributions exceptionnelles de citoyens qui acceptent de servir la communauté dans différentes sphères d'activités.

Au cours des dernières années, plusieurs groupes ont représenté les citoyens sur des questions environnementales, sociales, culturelles et autres.

Taxe\$Action a représenté durant quelques décennies, les intérêts des citoyens qui, chaque année, doivent acquitter leurs taxes et qui trouvent souvent que toutes les explications ne sont pas données et qu'il faut insister.

Kathy Touchet a su représenter de façon très rigoureuse les intérêts des contribuables et toujours cela a été fait dans le respect des institutions.

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil d'arrondissement Verdun rende hommage à Kathy Touchet pour son dévouement au service des contribuables de Verdun et du Grand Montréal au sein de l'organisme Taxe\$Action.

GDD 1032200002

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h40.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE